



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023 à 20 h 30

à la Mairie

Présidente de séance : Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire de La Meilleraye de Bretagne

PRESENTS : Mmes GUERIN - ROUSSEL – CHANTOME – TRILLARD – BELLIER - VARENTERGHEM - Mrs GICQUEL - ROBERT – QUELENNEC – BERTIN – PLOTEAU - JULIENNE
EXCUSES- ABSENTS : Mrs MASSÉ, LEVEQUE, QUELENNEC – MMES THOMAZI, ROBERT, LORAND,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Exprimés : 12

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation 03 octobre 2023

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame CHANTOME Yannick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2023
- 2- DPU
- 3- Prix de la redevance assainissement 2024
- 4- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 – Altantic Eau
- 5- Choix du maître d'œuvre pour la construction de l'atelier municipal
- 6- Appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg » - approbation du plan guide de la commune
- 7- Informations prises par délégation du conseil municipal
- 8- Questions diverses
 - a. Compte-rendu de la commission fleurissement du 28 septembre 2023
 - b. Organisation de la cérémonie du 11 novembre...

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2023 : Les membres du conseil municipal APPROUVE à L'UNANIMITE le procès-verbal relatif au Conseil municipal du 12 septembre 2023

Point 2

Objet : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, après avoir entendu :

DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur la parcelle ZX 2, située en zone de préemption des espaces naturels et sensibles, d'une superficie totale de 5 680 m2, sise La Forêt de Vioreau appartenant à Mme Ginette CHAILLOU demeurant 4 rue de l'Orée du Bois en cette commune.

DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur la parcelle C 1514, sise 9 rue du Chatelier, d'une superficie totale de 455 m2, à Monsieur PINTAUD Jean et Mme PINTAUD Ghislaine née GOUSSEAU demeurant 9 rue du Chatelier en cette commune.

Point n° 3	Objet : ASSAINISSEMENT EAUX USEES – REDEVANCE 2024
-------------------	---

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les montants de l'année 2023 et fixe donc à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- le montant de la redevance assainissement collectif à 1,35 euros H.T le m3 d'eau facturé et à 19 € par an le montant de la prime d'abonnement.

DIT que les usagers qui sont raccordés au réseau public d'assainissement et qui s'alimentent en eau à une source naturelle doivent s'acquitter également à compter du 1^{er} janvier 2024 de la redevance d'assainissement selon le montant précité soit 19 €/an/foyer, s'agissant de la partie variable de ladite redevance, elle sera calculée sur une moyenne de 70 m3 à l'année/foyer à raison de 1,35 € HT le m3.

Point n° 4	Objet : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2022
-------------------	---

Madame le Maire donne lecture au Conseil – en vertu de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'ATLANTIC EAU au titre de l'année 2022.

ATLANTIC EAU, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Maire de Pornic

- regroupe 145 communes au 31 décembre 2022 dont 145 communes de L.A, 2 communes de Vendée et 1 commune du Maine et Loire.
- avec 250 806 abonnés (+1.60 % par rapport à 2021) dont 711 abonnés à la Meilleraye de Bretagne contre 703 en 2021
- moyenne de consommation : 111 litres /jour/personne
- les tarifs sont stables : le prix de l'eau au m3 TTC au 1^{er} janvier 2023 est de 2,07 € TTC (calcul effectué sur la base d'une facture de 120 m3 redevance de l'agence de l'eau incluse)
- gestion déléguée : .3 opérateurs privés SAUR, VEOLIA et STGS : 13 contrats
- patrimoine : 10 336 kilomètres en distribution avec 93 châteaux d'eau ou réservoirs
- production : 38,7 millions de m3 d'eau potable

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DONNE ACTE à Mr le Président d'ATLANTIC EAU.

Point n° 5	Objet : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL
-------------------	--

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre auquel seront confiées les études et le suivi des travaux de constructions d'un atelier technique municipal d'environ 500 m2 a été réalisée, avec une remise des offres fixées au 28 septembre 2023. 3 bureaux d'architecte ont répondu dans les délais impartis : PEPS, UUNS, MCM

Suite au rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché au cabinet MCM de Chateaubriant, offre la mieux disante pour un montant de 45 000 € HT (mission de base) avec l'option de la mission complémentaire OPC d'un montant de 6 000 €:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'ouvrage au cabinet MCM tel que mentionné ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché en question
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener ce dossier à bien

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé au cours de l'été 2020 un appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / Cœur de ville ». Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants désireuses de s'engager dans l'élaboration et la réalisation d'un projet global de requalification de leur cœur de bourg / cœur de ville.

Le Département apporte aux communes retenues un soutien en matière d'ingénierie et un soutien financier. Pour La Meilleraye de Bretagne ce taux de subvention s'élève à 50 % du montant hors taxes.

Les communes sont invitées à élaborer une étude permettant d'établir un plan guide opérationnel sur plusieurs années qui se traduira par le déploiement d'un plan d'actions d'opérations d'investissement concourant au projet de requalification qui aura été défini.

Pour ce, la commune a souhaité être accompagnée par un prestataire ayant l'expérience de l'animation de telles démarches pour mener à terme son projet stratégique communal. Actionnaire de LAD SPL, la commune a ainsi sollicité Loire Atlantique Développement pour la réalisation de cette mission.

Contexte et méthode : Se choisir un chemin pour les 20 prochaines années. Quel cœur de bourg pour quelle commune demain ?

Pour imaginer la Meilleraye de Bretagne de demain, la commune a souhaité associer le plus largement possible pour aboutir à un projet co-construit entre élu, acteurs du territoire, experts et habitants. Ces regards croisés et complémentaires portés sur la commune et ses enjeux de développement ont permis de faire émerger une feuille de route partagée et cohérente, applicable tout de suite et pour les prochaines années, afin de :

- se doter d'une vision stratégique globale, cadre de l'action communale
- affirmer des ambitions et orientations pour organiser l'action
- établir un plan guide programmatique pour agir de façon échelonnée et cohérente.

Ce plan guide s'articule autour d'actions de demain à engager avec 3 ambitions collectives qui sont :

- s'épanouir dans un cadre campagnard réinventé
- se développer de façon optimisée et responsable
- lier une communauté villageoise dans un bourg animé, traversé et convivial.

Les actions envisagées ont été définies comme suit :

- Mobilités et espaces publics :
 - Aménager l'Allée des jardins
 - Etude de stationnement
 - Mobilité douce : véloroute et cheminement
- Economie et commerces
 - Mise en œuvre d'une stratégie commerciale
 - Soutenir l'activité de la zone artisanale
 - Etude signalétique
- Habitat et services
 - Séquence nord :
 - Accompagner le développement d'un nouveau quartier
 - Aménager les abords de l'école et des équipements
- Identité et environnement
 - La beurrerie : requalifier le site des ateliers municipaux
 - Biodiversité : renforcer la nature dans le village

avec des actions foncières spécifiques pour :

- Renforcer la centralité en cœur de bourg
- Séquence nord – habiter près des services
- La Beurrerie : renouvellement du site des ateliers municipaux

Ce plan permet d'avoir une cohérence pour des actions qui se déroulent sur un temps à plus au moins long terme selon un calendrier prévisionnel, mais il ne revêt pas pour autant de caractère d'obligation pour la commune. Il permet aux élus d'inscrire leurs projets dans un cadre de référence partagé ouvrant droit à des financements.

Il convient de le soumettre pour approbation au Conseil municipal et de solliciter le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'inscription de ce dossier au prochain comité d'engagement.

Le Conseil municipal, après délibération, :

- approuve le plan-guide opérationnel du centre-bourg de la Meilleraye de Bretagne
- autorise le Maire à soumettre ce dossier relevant de l'appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg » au Conseil départemental et à signer tous documents découlant de l'AMI « cœur de bourg ».

Point n° 7	Objet : INFORMATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------	--

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
13/09/2023	Reprise regards assainissement et réfection trottoir	Rue du monastère et chemin de la Vieille Cure	SAUVAGER	2 972.75 €
29/09/2023	Terrassement 2 souches	Chemin de la Bourdaine	PECOT	2 479.50 €
	Aménagement porche	Proche Proxi		
	Réfection du chemin	La Corbière		
	Travaux de curage	Territoire communal	PECOT	13 051.50 €

Point n° 8 : QUESTIONS DIVERSES

- Communication du cpte rendu de la commission fleurissement du 28 septembre
- Cérémonie du 11 novembre :

RDV à 10 h 45 à la Mairie, départ aux Monuments aux morts et vin d'honneur à la Mairie
12 h Cérémonie à Moisdon suivie du repas

- Prochaine réunion du conseil municipal : **20 novembre 2023**
- Prochaine réunion d'adjoint : 13 novembre 2023
- Commission agricole : réunion à préparer (Sylvie) fixer date et sujets)

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Yannick CHANTÔME

Le Maire,



Marie-Pierre GUERIN